



PROGRAMME DE FORMATION

Certificat Matelot de Pont (CMP)

+ Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS)

+ Certificat de Sensibilisation à la Sûreté (CSS)

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

Textes de références

Arrêté du 18 Août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de matelot qualifié pont

Annexes I et II du même arrêté portant sur le programme de formation et d'évaluation

Niveau(x) de formation et titre(s)

- Délivrance d'un PV de Validation par la DIRM, menant au brevet de Matelot de Pont. A la suite d'une commission et après étude du dossier de session contenant toutes les épreuves de la formation, la DIRM édite sur son site internet un PV de session contenant les résultats aux épreuves et les modules acquis par les candidats
- Titre de niveau 3 (anciennement V)
- Certificat de matelot de pont
- Fiche France compétence n°RNCP24154 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24154/>

Activités visées

Le certificat de matelot de pont est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de matelot en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer au pont des fonctions d'appui :

- A bord de navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute inférieure à 500, de navires armés à la pêche ou aux cultures marines,
- Sans tâches spécialisées à bord des navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge brute égale ou supérieure à 500

Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat à un certificat de matelot de pont doit :

- **Avoir 18 ans** au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet ;
- Avoir un niveau équivalent au niveau V, validé ou non par un diplôme
- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité.**
- Justifier d'une attestation de natation de 50m départ plongé

Objectifs de la formation

La formation au Certificat de Matelot Pont prépare aux tâches liées à la fonction de matelot à bord des navires de pêche ou de commerce. Le titulaire du Certificat de Matelot Pont est appelé à s'acquitter des tâches qui peuvent lui être confiées dans le cadre d'un engagement en qualité de matelot. Il participe à toutes les manœuvres du navire à la mer ou au port : amarrage, accostage, mouillage, appareillage, remorquage...

A l'issue de la formation, le titulaire du certificat de Matelot Pont a acquis des connaissances et développé des savoir-faire professionnels dans les domaines tels que : la navigation, le service de quart passerelle à la mer, la connaissance du navire, le maintien et le rétablissement de la sécurité du navire et de l'équipage, le balisage, les signaux, les règles de barre, la manœuvre, la météorologie et l'environnement maritime.

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

295 heures + évaluations + réunion d'accueil

Minimum : 6

Maximum : 12

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour le TIS : plan d'eau
- Pour le FBLLI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour les parties entretien/réparation : atelier dédié et visite zone de carénage,
- Pour les parties mécaniques : atelier dédié équipé de différents moteurs
- Pour les parties secourisme : atelier de formation équipé de matériel de premiers secours opérationnel + exercices de simulation dans le caisson
- Pour les parties manœuvre : sur le plan d'eau avec un de nos bateaux agréés par la DIRM

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée, formation pratique embarquée, visite chantier de carénage, visite CROSSMED

Modalités d'évaluation

Assiduité, participation + tests.

Contrôle continu de formation.

Obtenir une note supérieure à 10/20 dans chacun des modules lors du test des connaissances.

Brevet soumis à une revalidation quinquennale. (sécurité, médical **et pont**)

Modules (détails et tarifs sur le site)

Obligatoires

Certificat de sensibilisation à la sûreté
Certificat de formation de base à la sécurité
Module Appui P1, P2, P3

Optionnels

Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de survie

Condition de délivrance du diplôme

- Être titulaire :
 - o d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité (cf décret 2015-1575)
 - o des attestations de succès aux modules : Appui P1, P2, P3
 - o Être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) valide

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>
Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>
L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>
Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>
FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>